



## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

DE

SEANCE DU MARDI 4 OCTOBRE 2022 A 19 H

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

### PROCES VERBAL

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine MONGET, Gaspard CHATELLARD, Pascal BRONDEX, Céline GACHET, Catherine CABROL, Jérémie MARIN.

**EXCUSEES** : Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET).

**ABSENTE** : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2022 :

- 1- **DECIDE** d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 (référentiel simplifié) pour les budgets de la Commune et des Bois et Forêts ;
- 2- **ACCEPTE** la vente de la parcelle A 836p1 de 2696 m<sup>2</sup> à OFIS au lieu-dit « la Vagère », pour un montant de 367 500 € HT, pour permettre la réalisation de 14 logements de type Bail Réel Solidaire ;
- 3- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées en section A n° 2012, 2013 et 2017 au lieu-dit « Marin », appartenant à l'EHPAD « des Monts Argentés », pour un montant global de 2 200 000 € ;
- 4- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée en section B n° 802p2 appartenant à Monsieur VERDANNET, se situant 40, Route de Sallanches, pour un montant global de 1 000 € ;
- 5- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 846 p2 et A 838 auprès de la copropriété des Chalets du Vernay au prix de 261 €, pour une surface totale de 2 a 61 ca et **ACCEPTE** la vente de la parcelle communale A 847 p2 à la copropriété des Chalets du Vernay au prix de 261 €, pour une surface de 2 a 61 ca ;
- 6- **DECIDE** de déclasser du domaine public communal la voie communale de Combafort, sur une longueur de 160 ml depuis son extrémité, au droit des parcelles B 228, B 1896, B 1894 et B 1893, afin de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- 7- **AUTORISE** le renouvellement de la concession de passage octroyé à la Commune de COMBLOUX pour le télésiège de Beauregard, en forêt communale de DEMI-QUARTIER soumise au régime forestier, canton de Beauregard, parcelles F ;

- 8- **MODIFIE** le taux de la taxe d'aménagement sur le secteur de la zone 1AUT au lieu-dit « Oise » et le **FIXE** à 20 % ;
- 9- **FIXE** le montant du loyer mensuel de l'appartement A3 de la Carrière de type T3 à 634.93 €, et le montant des charges à 135 €, soit un total de 769.93 € ;
- 10- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Vivre en Val d'Arly qui organise des activités pour les Aînés et **DECIDE** de lui octroyer une subvention annuelle de 2 400 € qui sera versée en 2023 ;
- 11- **ACCEPTTE** de reconduire l'opération du Pass Scolaire en participant financièrement à hauteur de 49 € par forfait pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- 12- **DECIDE** de verser à la commune de Combloux pour le service de restauration scolaire une subvention tarifaire de 2 € par repas et par enfant pour l'année scolaire 2022-2023 ;

13- **PREND** connaissance des informations suivantes :

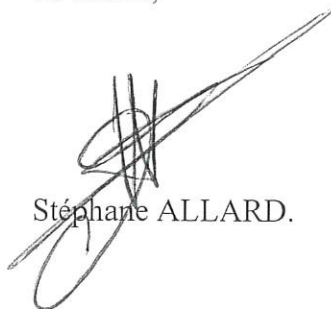
- De la décision n° 2022- 12 du 8 août 2022 concluant un marché avec la société SECAMAT pour l'achat d'une chargeuse sur pneus d'occasion, pour le déneigement, pour un montant de 178 800 € TTC ;
- Du compte rendu d'une réunion qui s'est tenue avec les Communes de Saint-Gervais et Megève au sujet de la future délégation de service public des remontées mécaniques ;
- Des consommations d'eau potable durant la période de sécheresse et des problèmes rencontrés ;
- De la visite de la forêt communale de Beauregard organisée avec l'ONF le samedi 17 septembre dernier ;
- De l'avancement du projet de travaux de mise en souterrain de la ligne BT, de création d'un réseau AEP et EU de Maison Neuve à Beauregard ;
- De la sortie organisée le 4 septembre 2022 avec les participants du concours des Maisons Fleuries ;
- Du repas des Aînés qui aura lieu le dimanche 8 octobre 2022 au restaurant du « Toi du Monde » ;
- De la commande réalisée pour les colis de Noël ;
- Des échanges et débats relatifs aux consommations liées à l'éclairage public ;
- Du projet d'inauguration de la remise des Essertons ;
- Des problèmes rencontrés sur la construction d'une retenue collinaire sur le domaine des Portes du Mont-Blanc et des études complémentaires qui doivent être réalisées ;
- Des travaux de l'église Saint-Jean Baptiste reportés en 2024 ;
- Des travaux à réaliser pour le centre de secours de Megève ;
- Du compte rendu de l'assemblée générale du Club des Sports qui s'est tenue le 16 septembre dernier ;
- De la mise en place d'un composteur collectif au printemps prochain à la Carrière ;
- Des remerciements adressés aux agents du service technique pour le travail réalisé en sous-effectifs depuis plusieurs mois ;
- Des remerciements pour l'octroi de subventions ;

- Des remerciements pour l'organisation de la MB Race 2022 ;
- De l'Etat-Civil et des autorisations d'urbanisme délivrées à la date du 4 octobre 2022 ainsi que de recours gracieux à l'encontre du refus de permis de construire de Madame Piazza Ouvrier Buffet ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD.



